

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 3 février 2020

**MUSEE DE L'HOTEL-DIEU - AFFECTATION D'UNE HUILE SUR TOILE DE
MAXIMILIEN LUCE**

NOTE DE SYNTHESE

Le Musée de l'Hôtel-Dieu, qui conserve la plus importante collection d'œuvres de Maximilien Luce, se positionne comme l'institution référente de l'artiste à travers ses missions de recherche et de diffusion auprès du public. Déjà fort d'une importante collection de peintures, d'estampes et de dessins depuis la donation du fils de l'artiste, Frédéric Luce, en 1971, le Musée de l'Hôtel-Dieu ne cesse d'enrichir la vision de l'œuvre de ce prolifique artiste.

Le Musée mène une politique d'acquisition ambitieuse visant à compléter les manques thématiques et chronologiques. Certaines périodes caractéristiques de son style et de son évolution sont peu représentées en quantité, voire inexistantes. L'une des lacunes principales de la collection est sans conteste la période néo-impressionniste, pourtant capitale dans l'art de Luce, principalement à cause de la cote très chère des œuvres sur le marché de l'art.

Suite à l'avis favorable émis par la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France, le Musée a pu acquérir le 22 novembre 2019 une œuvre de style néo-impressionniste tout à fait exceptionnelle :

- Maximilien Luce, *La baignade*, vers 1900, huile sur panneau de bois.

La baignade présente une scène de plein-air dans laquelle trois (3) personnages se prélassent au bord de l'eau dans une nature totale. Cette peinture a certainement été réalisée à Moulineux. A partir de 1900, Luce passe plusieurs vacances dans l'Essonne. Il découvre Moulineux en 1902 et y passe tous ses étés jusqu'en 1907.

Cette petite ville lui offre de beaux paysages de campagne et surtout plusieurs scènes de baignades autour du grand lac. Le catalogue raisonné répertorie plus d'une centaine d'œuvres réalisées à Moulineux, dont une vingtaine représentent des baignades à l'étang.

Cette œuvre est la première de cette période à rentrer dans les collections du Musée. Elle présente un style divisionniste encore très prononcé, le petit point et la juxtaposition de couleurs complémentaires sont bien visibles. Cette œuvre comporte aussi une composition très géométrique et rigoureuse caractéristique de ses années néo-impressionnistes.

Cette œuvre provenant des collections du Musée du Petit Palais en Suisse est bien conservée et constitue un ajout de première importance à la collection du Musée.

En vertu des articles L.451-2 et suivants et des articles D.451-16 et suivants du Code du Patrimoine, l'inscription à l'inventaire d'un Musée de France d'un bien acquis à titre onéreux ou gratuit, ne peut se faire qu'après décision d'affectation au Musée, émanant de la personne morale propriétaire des collections.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à affecter cette œuvre au Musée de l'Hôtel-Dieu afin qu'elle soit inscrite à l'inventaire.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.451-2 et suivants et les articles D.451-16 et suivants du Code du Patrimoine relatifs aux Musées de France,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002, acceptant l'appellation « Musée de France », pour le Musée de l'Hôtel-Dieu,

Vu l'avis favorable de la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France réunie le 21 novembre 2019,

Considérant le souhait de la Ville d'affecter cette œuvre de Maximilien Luce au Musée de l'Hôtel-Dieu afin de les inscrire à l'inventaire,

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à affecter, *La baignade*, huile sur toile de Maximilien Luce, au Musée de l'Hôtel-Dieu afin de l'inscrire à l'inventaire.

Le Maire

Raphaël COGNET